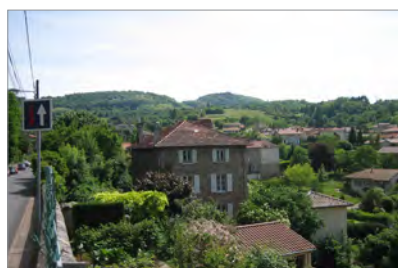


RÉVISION N°2
Approbation - 2019

SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Centre bourg.....	p.4
PIP A2 - Hameau d Mechin.....	p.6
PIP A3 - Maisons de la Cornière.....	p.8

Identification

Localisation : Rue du 8 mai 1945, rue Claude Massu, rue Jean Renardon, rue du lavoir, rue du lurin, montée des carrières, rue de l'église, rue du manoir, avenue de la résistance, rue de la combe.

Typologie : Tissu de hameau, tissu de maisons bourgeoises et tissu de grandes propriétés

Valeur : historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- L'emprise du bourg est assez étendue, ce qui témoigne de la grande cohérence du tissu. Il s'est implanté en contrebas et au sud du château médiéval, autour des intersections de voies, et en frange des espaces agricoles et naturels au sud.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial contient des Eléments Bâtis Patrimoniaux, repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble possède un tissu historique constitué, dense, organisé selon un tracé étroit.
- Le bâti s'implante en front de rue, de façon semi-continue. Il se compose en grande partie de maisons de ville, développées sur deux à trois niveaux, selon un épannelage relativement régulier et des largeurs de façades assez étroites, héritage du parcellaire historique. Le bâti s'implante en front de rue, mais développent souvent d'autres corps de logis, en peigne, organisés autour de cours.
- Le bâti possède une architecture de facture modeste, au caractère rural assez prononcé (volume massé, usage du pisé et de la pierre, porche, système de cours...).

< Toutefois, la séquence en contrebas du château, de part et d'autre de l'avenue de la résistance, possède un caractère patrimonial plus prononcé. En effet, plusieurs maisons

bourgeoises se développent au sein de parcelles boisées, ce qui crée une entrée de bourg très qualitative. Le paysage sur rue est marqué par les murs d'enceinte percés de portails remarquables, doublés par une végétation abondante, qui ménage ainsi une transition vers les grandes propriétés et leurs parcs situés plus au nord.

- Les rues étant assez étroites, le paysage urbain est fortement marqué par la présence des murs (murs pignons, murs d'enceinte) qui assurent la continuité bâtie sur rue. Le paysage est assez minéral sur rue, toutefois la semi-continuité bâtie permet des percées visuelles sur les arrières de parcelles ou le débordement de la végétation par-dessus les murs d'enceinte.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux pans sont à privilégier. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés à caractère patrimonial est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Identification

Localisation : Impasse du Mechin ; route de Curis

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau du Mechin est développé de part et d'autre de la rue du 8 mai 1945 et en frange des espaces agricoles et naturels, route de Curis.

- La partie nord est bordée au nord et à l'est de parcelles cultivées et végétalisées, constituant un espace de transition avec les terres agricoles.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble d'origine rurale s'est développé de part et d'autre de la route de Curis, le long de voies secondaires : venelle, impasse du Mechin, rue du Souvenir...

- Il se caractérise par un habitat imbriqué, implanté sur un parcellaire en lanière. Le bâti s'implante en peigne par rapport à la route de Curis et se développe plutôt en seconde bande, dans la profondeur des parcelles.

- Les maisons de hameau se développent sur un à deux étages, générant un épannelage variable.

- Les maisons, de facture modeste, possèdent un vocabulaire architectural d'origine rural (porche, cour, usage du pisé et de la pierre, volume massé avec peu d'ouvertures...) ; les façades sont en pierres dorées apparentes, parfois enduites. On peut noter toutefois la présence de quelques détails remarquables : des arcs en accolade et encadrement, par exemple, au 3 rue du 8 mai 1945.

- Le paysage urbain est structuré par les murs pignons et murs d'enceinte (au sud).



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux pans sont à privilégier. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent

la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

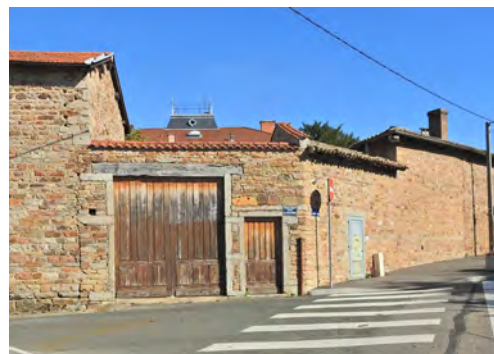
Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Rue de la Cornière ; rue du 8 mai 1945 ; rue des Hautannes

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial contient des Eléments Bâti Patrimoniaux, repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble homogène et constitué, est isolé du centre historique par le relief et surplombe le bourg.

- Il se compose de plusieurs séquences :

< La propriété des Hautannes, au sud-est marque l'entrée dans le hameau, par sa qualité urbaine, architecturale et paysagère. Les dépendances tournent le dos à la rue du 8 mai 1945, sur laquelle elles présentent des murs aveugles en pierre dorée et un portail en pierre à l'angle de la rue des Hautannes.

< La partie sud, rue des Hautannes, se caractérise par un tissu semi-continu implanté à l'alignement. La continuité est assurée par la présence des murs et de la végétation. Le paysage de la rue est marqué par les façades en pierre apparente, qui témoignent du caractère historique du hameau. On peut noter la présence d'un puits au n°1 de la rue.

< L'ilot ouest, compris entre la rue du 8 mai 1945 et la rue de la Cornière est peu densément bâti et possède des terrains fortement végétalisés, développés en terrasse derrière des

murs en pierre, ce qui les rend perceptibles depuis l'espace public. La pointe ouest est construite par une maison, prolongée par ses dépendances, qui s'impose au carrefour par son gabarit, sa situation et son architecture, étant surmontée d'une toiture en pavillon.

< La rue de la Cornière est marquée par deux systèmes bâtis : au nord des maisons de hameau développées en retrait d'alignement, ménageant des cours qui donnent sur l'espace public, cachées derrière des murs d'enceinte ; au sud, des bâtiments implantés en front de rue, de manière semi-continue, et reliés les uns aux autres par des murs d'enceinte. Le paysage de la rue est marqué par les murs en pierre apparente.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux pans sont à privilégier. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés à caractère patrimonial est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.